



La plénière décisionnelle de l'IPBES en est la principale instance.

© IISD/ENB - Sean Wu

INTERNATIONAL

L'IPBES : qu'est-ce que c'est ?

La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) est un organisme relevant de l'ONU. Portée par une initiative française, elle a été créée en 2012 afin de diffuser les enjeux de biodiversité dans les discussions internationales.

POUR QUOI FAIRE ?

Sa mission est d'évaluer au niveau mondial l'état de la biodiversité et des services rendus par les écosystèmes aux sociétés humaines, en réponse aux demandes des décideurs politiques. Garante de l'indépendance scientifique de ses travaux, sa finalité est de renforcer l'interface science-politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques en vue de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité, du bien-être de l'humanité à long terme et du développement durable.

Aujourd'hui c'est l'IPBES qui apporte les éléments scientifiques permettant d'évaluer les progrès dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Un des enjeux majeurs pour la gouvernance de la biodiversité est de rapprocher l'IPBES et le Giec (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), dont les scénarios des trajectoires socio-économiques communes qui inspirent en grande partie l'action climatique mais qui ont jusqu'à présent très peu intégré les enjeux de biodiversité.

COMMENT FONCTIONNE L'IPBES ?

Sa gouvernance comprend une plénière décisionnelle de cent-vingt-sept états membres (dont la France) et trois cent trente-neuf organismes observateurs, un bureau administratif et financier et un Groupe d'experts multidisciplinaire (GEM) en charge des questions scientifiques et techniques. Les décisions de la plénière sont mises en œuvre par un secrétariat exécutif (Bonn). Sa structure et ses mécanismes sont souvent comparés au Giec, son homologue dans le domaine du climat.

PROGRAMME DE TRAVAIL 2014-2018

- Une évaluation de l'état de la biodiversité et des services écosystémiques dans les quatre grandes régions du monde, ainsi qu'une évaluation au niveau mondial.
- Les évaluations thématiques et méthodologiques : pollinisateurs, scénarios et modèles de biodiversité, dégradation et restauration des terres (en lien avec la Convention des nations unies sur la lutte contre la désertification), espèces exotiques envahissantes, usage durable des espèces sauvages et valeurs multiples de la nature.

- Le renforcement des connaissances et des capacités.
- La communication et l'évaluation des productions.

Deux rapports ont été publiés en 2016 : celui sur Scénarios et Modèles et celui sur les Pollinisateurs qui a été intégré dans les réflexions de nombreux pays, dont la France, et inspire la CDB pour travailler sur ses objectifs futurs.

LE COMITÉ FRANÇAIS POUR L'IPBES, RELAI NATIONAL

Le ministère chargé des Affaires étrangères est le point focal politique français de l'IPBES. Il pilote le comité français pour l'IPBES chargé de mobiliser les experts français, soutenir les représentants français à la plénière et promouvoir les évaluations au niveau national. La Fondation pour la recherche sur la biodiversité assure son animation scientifique : diffusion des messages clés de l'IPBES, édition de documents synthétiques, organisation d'événements de restitution et de rencontres entre experts français du Giec et de l'IPBES. • Gilles Landrieu, AFB

POUR ALLER PLUS LOIN

www.ipbes.net et www.fondationbiodiversite.fr